

La Cnam a annoncé que les dépenses du régime général de l'assurance maladie avaient progressé de 3,3% en 2014, notamment en raison des prix exorbitants des nouveaux traitements contre l'hépatite C. Cette hausse est donc supérieure à l'objectif de croissance de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), fixé à +2,7% lors du vote du PLFSS pour 2014.



L'assurance maladie note une croissance très forte des remboursements des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) par rapport aux années précédentes : +4,9% en 2014, contre +1,1% en 2013.

Dans le détail, les remboursements des médicaments délivrés en ville décroissent faiblement, mais les remboursements dits de rétrocession hospitalière (médicaments prescrits en ville, mais délivrés à l'hôpital) augmentent de près de 70%.

Cette forte hausse est essentiellement liée à l'arrivée de nouveaux médicaments efficaces et onéreux, dont le fameux Sovaldi, médicament innovant contre l'hépatite C et aux effets secondaires moindres que d'autres médicaments.

Sovaldi a été introduit sur le marché français au premier trimestre 2014 par le laboratoire américain Gilead qui en avait fixé le prix, intégralement remboursé par la Sécurité Sociale : 650 euros le comprimé, soit 54.600 euros pour un traitement moyen d'une durée de trois mois (260 fois son prix de revient).

Depuis l'été 2014, le ministère de la santé ainsi que le comité économique des produits de santé, sont entrés en négociation avec Gilead et le prix négocié par le gouvernement a été ramené à 480 euros le comprimé, soit une baisse de 30%, ramenant ainsi le traitement de trois mois à 41 000 euros.

## Halte à l'overdose !

Le billet d'Alain Bazot  
(www.alain.bazot.fr) Que choir février 2015



Entre le bombardement promotionnel des laboratoires et le laxisme de certains médecins qui ne réévaluent pas la pertinence des médicaments prescrits de longue date, comment s'étonner que les ordonnances de seniors comptent pas moins de neuf médicaments.

Mais surtout, comment ne pas s'indigner que, chez une personne âgée, quatre ordonnances sur dix comprennent un médicament inapproprié ?

Potentiellement dangereuse pour la santé, pesante pour les finances de la sécurité sociale, cette surprescription doit cesser !

Plutôt que de s'opposer au tiers-payant, les médecins seraient bien inspirés de contrôler davantage la pertinence des prescriptions pour les personnes âgées.

Si la déprescription appartenait aux indicateurs de performance venant bonifier leur rémunération, ils y seraient sans doute davantage incités... De même, les autorités compétentes, comme la haute autorité de Santé, devraient faire du phénomène de « surprescription » médicamenteuse chez les seniors, une priorité et formuler des recommandations.

Des remèdes à prescrire d'urgence!

## Votre espace adhérent un service 24h24



Que vous souhaitiez consulter vos remboursements en temps réel, régler vos cotisations, télécharger des documents ou divers formulaires, ou encore tout simplement nous poser vos questions, pensez à vous connecter sur votre espace adhérent.

Ces services sont gratuits et disponibles 24h/24.